

3 Jours en Arménie occidentale (l'Arménie historique) actuellement la Turquie



VOYAGE DE 3 JOURS EN ARMÉNIE OCCIDENTALE

26-28 MAI 150€

- ✓ 2 nuits à l'hôtel 3*+ (à Van)
- ✓ Pension complète\
- ✓ Transport tout au long du voyage
- ✓ Excursions selon le programme
- ✓ Billets d'entrée aux monuments historiques et culturels
- ✓ Navette vers l'île d'Aghtamar (aller-retour)
- ✓ Service d'un guide expérimenté

Le programme: <http://yanvoyage.am/fr/return-to-historic-roots-ani-van-kars/>

Les lieux: Ani, Kars, Van, Aghtamar, St.Croix d'Aghtamar, Forteresse de Van, Cascade de Berkri, Igdir, Bayazet, etc.



Tel: +37499540 546, [+37491540546](tel:+37491540546),

Viber: [+37443540546](tel:+37443540546), [+37491610077](tel:+37491610077),

E-mail: yan.voyage@yahoo.com; contact@yanvoyage.am

L'**Arménie occidentale** (en [arménien](#) Արեւմտեան Հայաստան) est le nom donné à la portion de l'[Arménie](#) intégrée à l'[Empire ottoman](#), correspondant approximativement aux [six vilayets](#) (*provinces*) à l'est de l'empire, d'[Erzurum](#), [de Van](#), [de Bitlis](#), [de Diyarbakır](#), [de Mamouret-ul-Aziz](#) et [de Sivas](#). L'Arménie occidentale se réfère aujourd'hui à cet espace géographique incorporé à la [Turquie](#), situé sur le [haut-plateau arménien](#), que cette dernière nomme [Anatolie orientale](#).

Histoire

Le 29 décembre 1917 (13 janvier 1918), la Russie reconnaît par décret le droit à l'autodétermination des Arméniens de l'Arménie turque jusqu'à leur indépendance.

À la suite de la [Première Guerre mondiale](#) et du démembrement de l'[Empire ottoman](#), les Arméniens d'Arménie occidentale et la [République arménienne](#) du Caucase, déclarée indépendante depuis le [28 mai 1918](#)¹, prennent la décision politique de présenter communément leurs revendications à la [Conférence de paix de Paris \(1919\)](#)². Elles aboutissent à la signature du [traité de Sèvres \(10 août 1920\)](#) ; en particulier, les frontières arméniennes proposées par le président US [Woodrow Wilson](#) en vertu de ce traité incorporent une partie des vilayets d'Erzurum, de Van, de Bitlis et de [Trabzon](#) à l'État d'Arménie³, déjà reconnue *de facto* le 19 janvier 1920⁴.

Une partie de la côte et une nouvelle route commerciale maritime via le port de Trabzon est donc octroyée à l'Arménie. Le traité de paix officiellement signé à Sèvres par les gouvernements arménien et turc (entre autres), n'a jamais été ratifié en raison de l'opposition des nationalistes turcs de [Mustafa Kemal Atatürk](#)⁵.

La non-ratification du traité de Sèvres, notamment par la France qui s'y était engagée par décret, n'est pas opposable à l'Arménie occidentale. Les [bolcheviks](#) prennent le pouvoir dans la République arménienne du Caucase fin novembre 1920, alors qu'une [guerre entre la Turquie et l'Arménie](#) orientale survient, que les Arméniens perdent⁶. Les modifications territoriales de l'article 89 du traité de Sèvres sont confirmées par la sentence arbitrale du 28^e Président des États-Unis Woodrow Wilson, le 22 novembre 1920.

La signature, le [16 mars 1921](#), du [traité de Moscou](#) entre la Russie bolchévique et les Kémalistes et le [traité de Kars](#), signé le [13 octobre 1921](#) entre la Turquie et la [République socialiste soviétique d'Arménie](#) (entre autres)⁷ : le traité de Lausanne ne concerne pas l'État arménien d'Arménie occidentale. Depuis, l'Arménie occidentale reste occupée par la Turquie. Néanmoins, les engagements pris par la Turquie au moment de la signature du traité de Sèvres sont confirmés par l'article 25 du traité de Lausanne signé le 24 juillet [1923](#) entre la Turquie et une partie des vainqueurs de la Première Guerre mondiale^{7,8}.

Toutefois, il est important de préciser pour éviter toute confusion que, le droit international public décide que lorsqu'un traité collectif est abrogé et remplacé par un autre, ce dernier ne sera pas opposable à l'État signataire du premier qui n'aura pas été partie au second.

Pour cet État, le premier y traité de Sevres continue à avoir effet. En conséquence, l'État arménien d'Arménie occidentale, signataire du traité de Sèvres, mais écartée du traité de Lausanne, peut légitimement demander l'application des dispositions du traité de Sèvres où l'appliquer lui-même selon les dispositions en vigueur.

Situation politique actuelle

Certaines organisations arméniennes considèrent que l'Arménie occidentale fait légitimement partie de l'État d'[Arménie](#) reconnu *de facto* le 19 janvier 1920 et *de jure* le 11 mai 1920 par les Puissances Alliées. La Turquie signe le traité de Sèvres le 10 août 1920, dans lequel il est mentionné au sein de l'article 88, qu'elle déclare reconnaître l'indépendance et la souveraineté de l'Arménie sur le territoire de l'Arménie occidentale comme l'ont déjà fait les puissances alliées. Un Conseil national arménien s'est ainsi constitué le [17 décembre 2004](#) pour faire valoir et appliquer les droits à l'autodétermination des Arméniens d'Arménie occidentale⁹.

Langue

Le dialecte occidental de la [langue arménienne](#) est utilisé principalement au [Moyen-Orient](#), sauf en Iran, (arménien oriental) et dans la [diaspora arménienne](#) où les écoles arméniennes enseignent le dialecte occidental . Le dialecte officiel de la République arménienne est l'arménien oriental.

source : wikipedia

